

Glyphosate et agriculture française : à la vie, à la mort



Publié le 13/08/2018 à 17h34 par SudOuest.fr avec AFP.



Environ 2 500 nouveaux cas de Parkinson se déclarent par an chez les exploitants français âgés de 55 ans et plus
JEAN-FRANCOIS MONIER AFP Illustration

Nombreux sont les agriculteurs français à utiliser des herbicides contenant du glyphosate. Pourquoi ? Quelles alternatives et quel impact sur la santé ? Explications.

Des grandes plaines céréalières aux vignobles, beaucoup d'agriculteurs français continuent d'utiliser des désherbants à base de glyphosate, même si certains essaient de s'en passer ou passent au bio. Analyse en trois questions du phénomène.

Pourquoi est-il encore utilisé ?

- C'est un herbicide total, redoutablement efficace pour tuer mauvaises herbes, chardons et plantes vivaces qui empêchent le développement des plantes cultivées, et surtout, peu onéreux, ce qui abaisse les coûts de revient.
- Si les cultures comportent trop de mauvaises herbes, les récoltes (blé, orge, etc.) risquent de ne pas être acceptées aux moulins, donc invendables.
- Le glyphosate, utilisé en faible quantité et une seule fois par an pour nettoyer un champ avant semis, permet une agriculture dite de "conservation des sols", c'est-à-dire sans labour : une sorte de "troisième voie agricole" permettant de régénérer les sols en matière organique. Cela a aussi l'avantage de retenir l'humidité et le carbone dans le sol, et de lutter ainsi contre le réchauffement climatique.



Crédit photo : Illustration AFP

Quelles solutions de remplacement ?

– Sur le plan chimique, pour obtenir le même effet qu'un litre de glyphosate, il faut quatre litres par hectare d'un anti-graminée et 3,5 litres d'un anti-dichotylédone. Ce qui veut dire passer deux fois le tracteur dans le champ au lieu d'une, tasser les sols et brûler plus de carburant, **sans compter l'impact sur l'environnement.**

– Sur le plan mécanique, on peut couvrir les sols autour de la plante pour étouffer les mauvaises herbes (paille, cartons, bois broyé). Certaines collectivités sont passées au désherbage thermal le long des chemins, à base d'eau chaude ou de vapeur d'eau, mais c'est impossible sur de grandes surfaces agricoles.

– On peut aussi recourir à des outils mécaniques de désherbage, mais leur utilisation demande plus de temps, de carburant, et de personnel, **ce qui augmente les coûts de revient** des céréales et légumes produits, et abaisse la compétitivité face aux produits importés qui, eux, utilisent le glyphosate.

– Des **robots de désherbage** sont en cours de développement, mais ils coûtent encore relativement cher.

Quel est l'impact sur la santé des agriculteurs français ?

– La MSA, la sécurité sociale des agriculteurs et salariés agricoles français, est le seul régime d'assurance-maladie à reconnaître deux maladies professionnelles directement liées à l'exposition prolongée et répétée aux pesticides : **la maladie de Parkinson, et le lymphome non hodgkinien** (le cancer dont souffre l'Américain Dewayne Johnson, qui vient d'obtenir une condamnation de Monsanto).



Dewayne Johnson Crédit photo : AFP

Environ **2 500 nouveaux cas de maladies de Parkinson** se déclarent par an chez les exploitants français âgés de 55 ans et plus, selon une thèse de Sofiane Kab, soutenue en 2017, ce qui correspond à une incidence de 13%, plus élevée chez les adhérents de la MSA que chez les personnes affiliées aux autres régimes d'assurance-maladie.

Néanmoins, le glyphosate seul n'est mentionné ni pour Parkinson ni pour le lymphome.

Des dérogations d'ici 2021

Plusieurs types d'agriculture obtiendront des dérogations pour continuer d'utiliser du glyphosate dans trois ans, lorsqu'il doit être **supprimé partout ailleurs en France.**

Le 20 juin, le ministre de l'agriculture a mentionné :

- L'agriculture de conservation des sols (pour respecter la signature de la France à la COP21).
- L'agriculture en terrasse. Dans certains vignobles d'Alsace, il est très difficile de passer des bineuses à flanc de coteau.
- La production de fruits et légumes destinés à l'industrie agroalimentaire, qui interdit contractuellement toute mauvaise herbe à tout moment.